

Enquête sur la fraude à la TVA (Cas des Entreprises Fictives)



Présenté par :
Joseph KI
Inspecteur des impôts



Sommaire

1. Introduction et contexte
2. Mode opératoire des entreprises fictives
3. Techniques d'enquête et de recoupements utilisées
4. Résultats de l'enquête
5. Facteurs contribuant à la fraude
6. Améliorations proposées



Introduction et contexte



Introduction

- **Résumé d'une enquête portant sur la fraude à la TVA entre 2021 et 2022.**
- **Implication des entreprises "fictives" créées dans le but spécifique d'accorder des droits à déduction fictifs à d'autres entreprises.**
- **Le mode operandi et les résultats de cette enquête démontrent la complexité des fraudes à la TVA**

Contexte

- **TVA est l'une des principales sources de recettes fiscales.**
- **Manipulation du système de la TVA pour permettre des déductions frauduleuses.**
- **Constat fait sur plusieurs entreprises (nouvellement créées) réalisant des chiffres d'affaires très importants avec à la clé une TVA nette très faible ou des crédits de TVA.**
- **Sociétés fictives créées légalement pour permettre à des entreprises assujetties de réduire leur TVA nette.**

Mode opératoire

Création d'entreprises fictives



- ✓ Ces entreprises sont souvent jeunes (moins de 3 ans)
- ✓ Immatriculées au RCCM et IFU pour donner l'apparence de légalité
- ✓ objectifs frauduleux

Prêt de l'IFU



- ✓ Elles prêtent leur IFU à des importateurs non assujettis à la TVA
- ✓ permet d'attribuer la TVA supportée à l'importation

Mode opératoire des entreprises fictives

Facturation fictive



- ✓ émission de factures respectant toutes les normes légales
- ✓ absence de transaction réelle
- ✓ permet à leurs clients de déduire la TVA indûment

Mode opératoire des entreprises fictives

Facturation fictive



Entreprises « fictives » (EF)	Nbre entreprises clientes détectées (opérations fictives)	TVA facturée et déduite par les clients En FCFA
EF1	40	4 875 950 400
EF2	35	5 125 700 000
EF3	25	2 460 840 200
EF4	28	3 280 320 125

Mode opératoire des entreprises fictives

Conformité apparente



- ✓ Elles déclarent au fisc les opératives fictives réalisées
- ✓ Elles imputent la TVA supportée à l'importation
- ✓ Elle dégagent soit un crédit de TVA ou une TVA nette très faible

Bénéfice tiré



- ✓ Les entreprises fictives perçoivent une commission sur le montant de la TVA frauduleusement déduite
- ✓ Taux de commission : entre 15 à 30 %



Techniques d'enquête et de recoupements utilisées

Absence de magasins
de stockage

Absence de flux
financiers réels

Absence de factures
pour les fournisseurs
étrangers

Nature et diversité
des biens



Résultats de l'enquête



Rappels de TVA

Rappels d'impôts sur
les bénéfices

Actions judiciaires

Désactivation des
numéros IFU

Facteurs contribuant à la fraude

Trois régimes
d'imposition en
fonction du chiffre
d'affaires



La TVA est supportée lors des achats par toutes les entreprises quel que soit le régime d'imposition (CME, RSI, RNI)

Système de la TVA



Seules les entreprises relevant du régime du bénéfice réel normal (RNI) ont le droit de déduire la TVA supportée,

Groupage à
l'importation



Rend difficile la traçabilité des biens importés et facilite l'utilisation des entreprises fictives

Améliorations proposées

**Renforcement des contrôles
douaniers et fiscaux**

**Renforcement de la Coordination
entre l'administration douanière
et l'administration fiscale**

**Mise en place d'un dispositif
de veille**

Mise à disposition des OPJ

**Révision des dispositions en
matière d'enquête**

**Révision des sanctions
pénales et administratives**



Conclusion



- **Mis en lumière d'une fraude complexe et bien orchestrée.**
- **Fraudeurs démasqués grâce à des techniques de recoupement minutieuses**
- **Nécessité de renforcer le cadre législatif et les mécanismes de surveillance**



***MERCI POUR VOTRE
ATTENTION***

